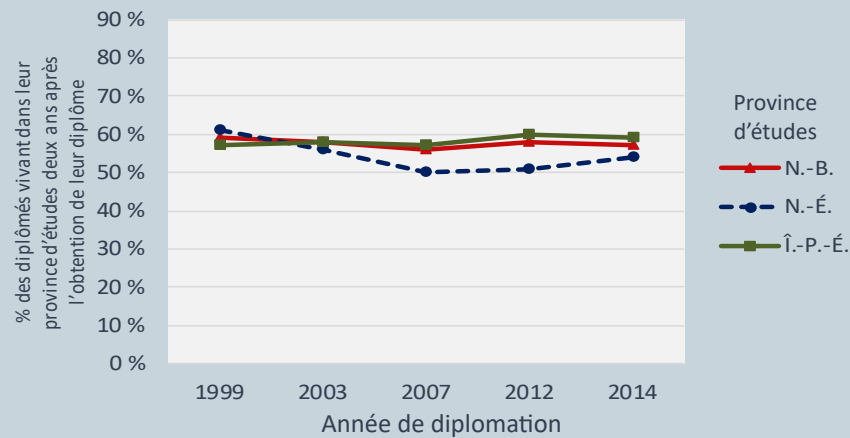
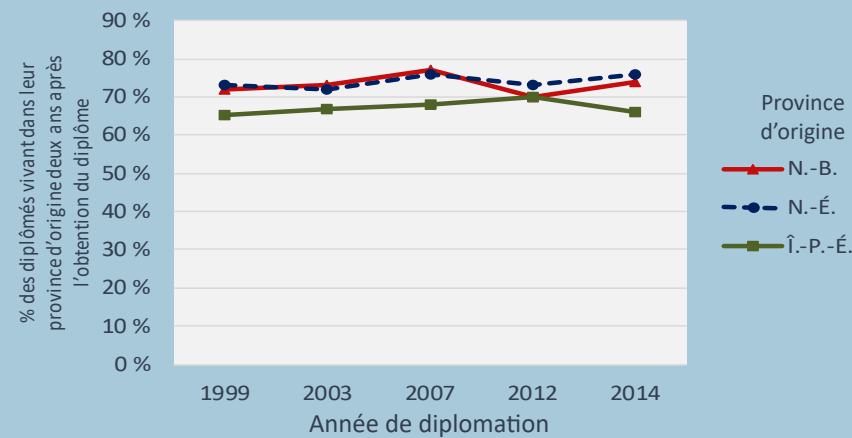


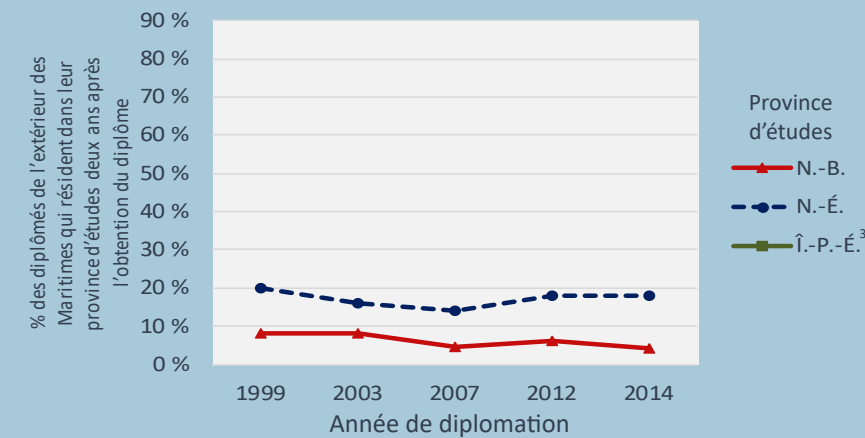
Taux de rétention global de tous les diplômés dans leur province d'études, deux ans après l'obtention du diplôme



Taux de rétention des diplômés des Maritimes dans leur province d'origine¹, deux ans après l'obtention du diplôme



Taux de rétention des diplômés de l'extérieur des Maritimes² dans leur province d'études, deux ans après l'obtention du diplôme



- En ce qui concerne la promotion de 2014, le Nouveau-Brunswick a retenu 57 % de ses diplômés, la Nouvelle-Écosse, 54 % et l'Île-du-Prince-Édouard, 59 % deux ans après l'obtention du diplôme.
- Le taux de rétention global des diplômés des universités du N.-B. et de l'Î.-P.-É. n'a pas changé de manière significative en 15 ans.
- Entre la promotion de 1999 et la promotion de 2014, la N.-É. a connu une diminution de 7 points de pourcentage en ce qui concerne le taux de rétention global de ses diplômés. Cette diminution peut s'expliquer en regardant la province d'origine des diplômés.

- Parmi les diplômés de la promotion 2014, 74 % de ceux du Nouveau-Brunswick, 76 % de ceux de la Nouvelle-Écosse et 66 % de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard demeuraient dans leur province d'origine deux ans après l'obtention de leur diplôme.
- Sur le plan statistique, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas connu de changement important en 15 ans en ce qui concerne la rétention des diplômés vivant dans leur province d'origine.
- Le Nouveau-Brunswick a connu une diminution du taux de rétention des diplômés dans la province d'origine pour la promotion de 2012 et un rebond avec la promotion de 2014.

- Parmi les diplômés de la promotion de 2014 provenant de l'extérieur des Maritimes, 4 % des diplômés des universités du Nouveau-Brunswick et 18 % des diplômés des universités de la Nouvelle-Écosse habitaient toujours dans la province où ils avaient obtenu un diplôme deux ans auparavant.
- Sur le plan statistique, les deux provinces n'ont pas connu de changement important en 15 ans en ce qui concerne les taux de rétention des diplômés de l'extérieur des Maritimes.

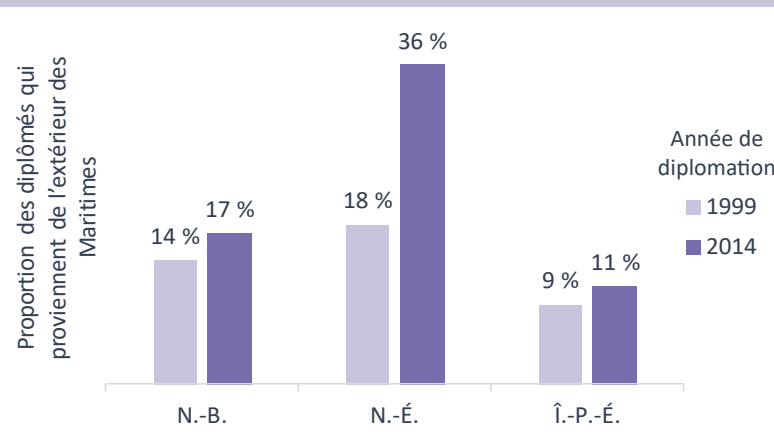
¹Diplômés qui habitaient dans la province d'obtention du diplôme 12 mois avant leur inscription au programme menant au diplôme.

²Diplômés qui habitaient à l'extérieur de la région 12 mois avant l'inscription au programme menant au diplôme.

³L'échantillon était trop restreint pour permettre une analyse fiable.

Les mouvements migratoires dépendent fortement de la province d'origine des diplômés. Les diplômés des Maritimes sont beaucoup plus portés à rester dans la région après l'obtention de leur diplôme que leurs pairs de l'extérieur des Maritimes qui sont venus ici pour étudier. Les taux de rétention des deux groupes sont demeurés relativement stables au cours des 15 dernières années. Cependant, la portion des diplômés de l'extérieur des Maritimes a augmenté au cours de la même période, particulièrement parmi les diplômés des universités de la Nouvelle-Écosse, où l'augmentation est la plus importante. Ceci explique également la réduction de la rétention globale des diplômés de la Nouvelle-Écosse dans cette province.

Proportion des diplômés de l'extérieur des Maritimes parmi l'ensemble des diplômés, par province d'études, deux ans après l'obtention du diplôme – promotions de 1999 et de 2014



- Les diplômés de l'extérieur des Maritimes représentent un pourcentage plus important de la promotion de 2014 de la Nouvelle-Écosse (36 %) comparativement à la promotion de 1999 (18 %).
- Bien que le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard aient connu de légères augmentations, celles-ci ne sont pas importantes sur le plan statistique.

Sources de données : Sondages sur les résultats des diplômés de la CESPM – promotions de 1999, 2003, 2007, 2012 et 2014 (chacune sondée deux ans après l'obtention du diplôme).

Remarque : L'analyse porte uniquement sur les titulaires d'un baccalauréat conféré par une université des Maritimes qui n'avaient pas déjà fait d'études postsecondaires avant de s'inscrire à leur premier grade (titulaires d'un premier grade). Les différences statistiquement significatives sont déterminées par un intervalle de confiance de 95 %.